

Semaine Européenne de la Réduction des déchets 2020

Edition spéciale « Tous acteurs de la réduction des déchets »

Règlement de l'appel à projet

Objet : Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Orléans Métropole souhaite favoriser l'émergence d'initiatives locales et soutenir la création d'un programme cohérent d'animations et ateliers de sensibilisation sur ce thème à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui se tiendra du 21 au 29/11/2020.



Public cible : Ce dispositif s'adresse aux associations loi 1901 et aux entreprises domiciliées sur le territoire de la Métropole.

Soutien proposé par la collectivité :

- Dans la limite du budget réservé à cette opération (10 000 €),
- Orléans Métropole apportera un soutien financier à hauteur de 250€ à 500€ par atelier aux animations sélectionnées sur la base des critères présentés dans le présent règlement.
- Ce soutien financier sera versé par mandat administratif après la tenue de l'animation sur la base des justificatifs fournis par la structure dans un délai de 2 mois après la tenue de l'animation.
- Orléans Métropole apportera un soutien en communication à travers la diffusion d'un communiqué de presse et d'un programme dans ses supports institutionnels et réseaux sociaux.

Actions pouvant être soutenues:

Pour être retenue, la proposition du candidat devra répondre à tous les critères présentés.

Critères de sélection	Précisions
1 : L'animation proposée devra avoir lieu du 21 au 29 novembre 2020 sur le territoire d'Orléans Métropole et s'adresser au grand-public	Ne seront pas retenues les actions visant à sensibiliser un public trop spécifique (ex : professionnels dans le cadre de leur métier)
2 : L'animation proposée devra illustrer le principe du « consommer moins et mieux pour jeter moins »	Les actions à caractère publicitaire ou commercial ne seront pas subventionnées par Orléans Métropole. Exemple de thématiques d'animation : <ul style="list-style-type: none">- Acheter moins d'emballages : éviter les suremballages, se passer des produits jetables, des produits plastiques ...- Manger mieux et limiter le gaspillage alimentaire : produits locaux de saison, gestion frigo, placards, recettes zéro-gaspi- Prolonger la vie des objets et des matériaux du quotidien : entretenir, réparer, Réemploi / Réparation / Réutilisation- Rendre à la terre les matières organiques (techniques de compostage, jardinage à partir de déchets végétaux)- Se passer des produits dangereux (hygiène, entretien de la maison, bricolage, jardinage au naturel)
3 : L'animation proposée devra favoriser l'expérimentation des gestes permettant de réduire les déchets ménagers	<ul style="list-style-type: none">- Le choix de la technique d'animation est laissé au libre-arbitre du candidat (ex : démonstration/dégustation, spectacle interactif, atelier pratique avec manipulations, atelier créatif, bancs d'essai, jeu).- La création de supports permettant la diffusion en ligne de conseils, astuces pourra être soutenue.... : vidéo, tutto, animation filmée
4 : L'animation proposée devra garantir le confort des participants et le respect des contraintes sanitaires en vigueur	<ul style="list-style-type: none">- Les conditions d'accueil proposées devront favoriser la participation et l'attention du public sur les messages diffusés- Le nombre de participants par groupe devra être fixé entre 10 et 30 personnes par créneau- L'animation devra être conduite dans le respect des gestes barrières (port du masque, distanciation physique, hygiène des mains)

Modalités de sélection des projets soutenus :

La programmation visée par la Métropole est comprise entre 30 et 40 ateliers permettant de toucher tous les publics (actifs, enfants, étudiants, retraités) à des horaires variés et répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Chaque candidat pourra proposer au maximum 5 animations. Ces animations pourront avoir le même contenu mais avoir simplement lieu sur des créneaux ou des lieux différents.

La Métropole se réserve le droit de ne pas sélectionner toutes les animations proposées par un même candidat.

La Métropole se réserve le droit de recontacter un candidat pour proposer un aménagement de sa proposition initiale.

Les projets soutenus seront sélectionnés par un comité de sélection composé d'élus et de techniciens de la Métropole en fonction des critères suivants :

- Originalité de l'action
- Adaptation du format au public visé
- Disponibilité des actions tout au long de la semaine pour la construction d'un planning équilibré sur toutes les communes de la Métropole orléanaise
- Bonne prise en compte des contraintes sanitaires

Les candidats dont les projets seront soutenus signeront avec Orléans Métropole une convention récapitulant leurs engagements et ceux de la Métropole.

Communication sur l'évènement :

Le candidat devra s'engager à relayer la communication de la Métropole communiquer via ses réseaux et assurer seul le recrutement des participants si l'animation est organisée sur inscription.

Calendrier de l'appel à projets

Etapes	Dates prévisionnelles
Appel à candidatures	Du 09/09/20 au 27/09/20
Etude et sélection des candidatures par le comité de sélection	Du 28/09/20 au 02/10/20
Préparation des supports de communication (programme complet de la SERD)	Du 05/10/20 au 16/10/20
Communication institutionnelle sur l'évènement	Du 11/11/20 au 24/11/20
Tenue des animations de la Semaine européenne de la réduction des déchets	Du 21 au 29/11/20
Traitement des justificatifs et mise en paiement	Dans un délai de 2 mois après l'évènement